Madame,

Je tiens à vous remercier de m'avoir fait part de vos préoccupations relatives à la réforme du collège présentée en mars par Madame Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, notamment au sujet de l'enseignement de la langue allemande.

J'ai également été très attentif à cette réforme du collège, qui prévoit une refonte des programmes ainsi que des évolutions dans la façon d'enseigner. Cette réforme s'inscrit dans le mouvement de refondation de l'école engagée dès 2012 et devra permettre de lutter contre les inégalités produites par notre système scolaire.

Pourtant, certaines dispositions de cette réforme, notamment dans le domaine de l'enseignement des langues, soulèvent des interrogations. Je suis ainsi intervenu auprès de Madame Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Éducation nationale, pour lui faire part de mon inquiétude quant aux conséquences de ces évolutions, particulièrement en ce qui concerne l'enseignement de la langue allemande avec la disparition de nombreuses classes bi-langues où l'allemand était enseigné uniquement à partir de la 6ème. Pourtant, ces classes nées du plan de relance de l'allemand en France et du français en Allemagne, ont permis à l'allemand de rester la 3ème langue vivante enseignée en France. Et la promotion de cet apprentissage, en lui accordant une position privilégiée, est au cœur de la coopération franco-allemande. C'est pourquoi cette mesure ne me semble pas favoriser ce rapprochement entre nos deux pays, qui doit passer par des projets communs, particulièrement en direction de la jeunesse.

Je ne doute pas de l'écoute attentive de Madame la ministre et espère que nos préoccupations seront entendues.

Cordialement.

Jean-Marc Ayrault